

Il n'y a pas de banque à Roxton-Falls, bien que la ville ait une importance considérable; les affaires de banque se font à Actonvale. Il y a à Roxton-Falls une agence qui n'est pas ouverte tous les jours. Beaucoup d'affaires de banque se font par la poste et si le service actuel n'est pas maintenu, celui que donnera le chemin de fer sera très irrégulier et incommode. Lorsque le ministre des Postes accomplira un changement qui sera d'un grand secours pour une partie du comté, je lui demanderai de maintenir le service de la malle-poste, qui évitera bien des inconvénients aux habitants de certaines autres parties de la division.

M. PELLETIER: Mon honorable ami peut être sûr que nous donnerons toute considération à cette affaire.

M. P. CARDIN (Richelieu) (texte): Monsieur le président, je n'ai pas l'intention de parler longtemps, seulement je désire avoir quelques explications sur le fait suivant: Il s'agit du contrat pour le transport des lettres entre Sainte-Victoire et Sorel.

Le 4 mars dernier, j'avais l'honneur de demander à l'honorable ministre des Postes si le département avait reçu des soumissions pour le transport des lettres entre ces deux endroits, quels étaient les noms des soumissionnaires et le prix que chacun d'eux avait demandé.

En réponse, l'honorable ministre m'a informé que M. Adélard Paulhus avait soumissionné pour \$400.00, et que M. F. C. Pelletier avait demandé \$425.00, soumission réduite plus tard à \$400.00. Je voudrais savoir de l'honorable ministre qui a indiqué à M. Pelletier le montant de la plus basse soumission, ce qui lui a permis de réduire la sienne à \$400.00, après que les soumissions eussent été ouvertes.

J'ai aussi demandé si cette soumission avait été recommandée et par qui, et l'honorable ministre m'a répondu dans la négative.

Il paraît bien étrange que l'on ait permis à M. Pelletier de réduire sa soumission de manière à ne pas dépasser la plus basse qui était celle de M. Paulhus. Est-ce que c'est parce qu'on savait que M. Paulhus est libéral et que M. Pelletier est conservateur, que l'on a permis à M. Pelletier de réduire sa soumission afin d'enlever ainsi l'entreprise à M. Paulhus?

J'aimerais avoir des explications sur ce fait. Si l'honorable ministre n'est pas actuellement renseigné de manière à pouvoir me répondre, puis-je espérer qu'il me fournira cette explication plus tard?

M. PELLETIER: J'y verrai.

M. McKENZIE: Je ne parlerais pas à cette heure avancée si ce n'était pas probablement la dernière fois que nous aurons le plaisir de voir en face de nous notre

M. BOIVIN.

aimable ami le ministre des Postes. Il convient donc que, pour défendre nos amis, nous indiquions quelques-unes des raisons pour lesquelles il devrait épargner au moins quelques-uns des maîtres de poste dans certaines parties du pays. Nous avons tous entendu parler de ce roi d'antan qui, pour se débarrasser d'un seul petit enfant fit couper la gorge de milliers de petits innocents. Cet acte nous est parvenu à travers les âges comme un des crimes les plus atroces qu'on puisse imaginer. J'espère que le ministre des Postes ne suivra pas cet exemple et que pour vouloir couper la tête de deux, il n'aura pas recours à un massacre général.

M. PELLETIER: L'honorable membre serait-il surpris d'apprendre que, toutes choses égales, j'ai révoqué moins de maîtres de poste que n'en ont révoqué les libéraux après 1896.

M. McKENZIE: Jusqu'à présent le ministre des Postes n'a révoqué qu'un seul maître de poste dans mon comté, mais c'est un excellent fonctionnaire et je suis convaincu qu'on l'a destitué sans motif.

Maintenant que le ministre des Douanes est à son siège, je vous parlerai du caractère de quelques-uns de ces messieurs qui parcourent le pays en faisant des enquêtes. Je crois que c'est le ministre des Douanes qui a institué cette excellent tribunal qui fait le tour de la province de la Nouvelle-Ecosse. C'est le ministre des Douanes, je crois, qui a découvert le nommé Duchemin. Il y a environ trois mois le ministre des Douanes me faisait savoir que M. Duchemin devait conduire les enquêtes de son ministère. Je lui fis remarquer que M. Duchemin était un homme d'une certaine valeur dans sa profession, mais un partisan notoire et sans scrupule, ainsi que j'avais pu en juger par ses discours dans toutes les parties de mon comté. Je n'ai rien à dire à son sujet au point de vue de sa profession; je le rencontre tous les jours au cours de notre pratique devant les tribunaux. Mais si, comme avocat, je n'ai pas à le juger, en sa qualité de juge de délinquants politiques, je dois déclarer si votre but est de faire tomber des têtes, vous n'auriez pu mieux choisir; si, d'autre part, vous cherchez à rendre justice, il était impossible de faire un choix plus malheureux.

J'ai averti le ministre des Douanes dans le temps, mais il n'a pas tenu compte de mon avertissement. Il a fait fonctionner ce tribunal et il le prête même, avec la réputation qu'il s'est acquis pour les destitutions, aux autres ministres.

Dans mon comté, depuis que je m'occupe de nominations, depuis 1904, je n'ai jamais révoqué un maître de poste et je crois avoir nommé plus de conservateurs que de libéraux. Les archives du ministère des Postes démontreront cela, je crois. Un nouveau